

Sujet : [INTERNET] nuisances sonores

De : t.v

Date : 01/02/2023 13:16

Pour : enquete-publique-champvert@nievre.gouv.fr

Bonjour ,

Ayant fait l'acquisition d'une habitation au mois de juin 2022
route des varioux (route des taupes) lieu dit champ clair la feuillasse , à Devay

l'un des arguments principal pour cet achat fut le calme absolu qui règne aux
alentours,
étant très sensible aux bruits .

Je constate aujourd'hui que le projet parc voltaïque de Champvert arrive à proximité
de mon
terrain et des onduleurs pouvant émettre un bruit très désagréable se situent
respectivement
à 314 , 330 et 345 m .

Je me suis rendu sur d'autres parcs voltaïques déjà existants pour effectuer des
tests et je constate
qu'à cette distance et selon la direction des vents , un sifflement strident peut
être perceptible .

Je sais d'avance que concernant la loi , le niveau de décibel ne dépasserait peut
être pas la
limite autorisée mais j'insiste sur ce sifflement strident , qui peut devenir
insupportable à
long terme .

Après contact avec les porteurs de projet (M Brunon) et si le projet doit aboutir
, un
engagement a été pris de leur part de renforcer par des panneaux de bois autour des
onduleurs
pour stopper définitivement le bruit et la création de haies végétales persistantes
pour l'impact
sonore et visuel .

Je n'aurai probablement jamais acheté cette propriété si j'avais eu connaissance de
ce projet donc
il faut impérativement que cet engagement soit respecté .

Thomas V